

TARIF D'ABONNEMENTS
Abonnés-Trouvants, le Nord et les Départements du Nord-Ouest...
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Valenciennes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix... A Tourcoing... A Valenciennes...
A Paris et à Bruxelles...
Des ventes à Paris dans les bibliothèques des garçons et dans les principales librairies.

MARCELIN ALBERT S'EST CONSTITUÉ PRISONNIER

HUIT PAGES 5 Centimes

LA NOUVELLE LOI SUR LES FORMALITÉS DU MARIAGE

(PREMIER ARTICLE)

Le Président de la République vient de promulguer, et le Journal Officiel de publier, la nouvelle loi votée par la Chambre des députés et le Sénat, en vue de « modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage » : tel est son titre, très modeste ; mais son importance est considérable. Attendu qu'il s'agit de rendre plus facile le mariage, en supprimant les formalités encombrantes qui parfois même, malgré leur inutilité, le rendaient impossible. En cela, elle a une grande portée sociale. L'union libre, qui qu'en aient pu prétendre certains, est destructive de la société. Un grand économiste, Le Play, a montré que la famille est à la base de l'Etat ; c'est elle qui groupe les individus au foyer, qui leur donne un appui mutuel, qui les protège et qui les soutient toute leur vie. Sans la famille, une société ne peut vivre ; les familles bien unies font l'Etat fort ; en détruisant la famille, on sappe les bases de l'ordre social.

On ne saurait donc trop encourager et faciliter les mariages. La chose est nécessaire, surtout pour les enfants : ces pauvres petits, qui ne sont pourtant pas responsables de la faute de leurs parents, l'expient pourtant bien cruellement lorsqu'ils naissent d'une union illégitime : sans parent légal, sans réconfort, sans cette chaleur et vivifiant treinte de la famille, ils sont plus que d'autres, voués à la misère ou au vice ; la statistique l'a maintes fois démontré.

En supprimant les obstacles qui peuvent s'opposer à la régularisation des unions illégitimes, le législateur fait donc œuvre louable. Déjà, la Belgique avait pris les devants et le rapporteur au Sénat pouvait, le 30 janvier dernier, citer cet exemple caractéristique : La proportion des naissances illégitimes était de 8,94 en 1835 ; vint alors la loi de 1896, analogue à notre loi actuelle. La proportion qui fut de 8,76 en 1896, passa à 8,32 en 1897 ; elle diminua progressivement chaque année et, en 1904, elle était abaissée à 6,59 %. Le progrès était considérable. Puisse-t-il se manifester aussi chez nous où le nombre des naissances illégitimes est très élevé.

La loi belge venait de l'initiative des catholiques. Chez nous, la loi du 21 juin 1907 avait comme promoteur ardent l'abbé Legrand, qui, déjà, avait inspiré la loi du 20 juin 1896 et cette loi porte même son nom : on l'appelle la loi Lemire. Désormais, il y en aura deux. Ajoutons, d'ailleurs, qu'en simplifiant les formalités, M. l'abbé Lemire s'efforçait de rapprocher la loi civile de la loi religieuse ; l'Eglise est, en effet, moins rigoureuse à cet égard que notre Code.

Sous le bénéfice de ces observations préliminaires, abordons l'étude pratique des diverses innovations de la loi du 21 juin 1907. Nous ne doutons pas d'être agréable et utile à nos lecteurs en les leur faisant connaître.

La modification principale consiste dans l'abaissement de l'âge auquel est fixée la majorité quant au mariage.

Jusqu'ici, le consentement des parents, des grands-parents ou du conseil de famille, suivant les cas, était exigé de tout enfant voulant contracter une union légale, jusqu'à 21 ans pour les filles et jusqu'à 25 ans pour les garçons. Pour expliquer ce rare exemple de féminisme que nous donnait la législation napoléonienne, on invoquait la précoce sagesse des femmes et l'irréflexion du sexe masculin. Désormais, garçons et filles seront traités sur un pied d'égalité.

L'article 148 du Code civil est modifié de la manière suivante :
« Le fils et la fille qui n'ont pas atteint l'âge de vingt et un ans accomplis ne peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère ; en cas de décès, le consentement du père suffit. »

Voilà qui est clair et qui ne demande pas de longues explications.

A partir de 21 ans, les enfants majeurs pourront suppléer au refus par les parents de l'autorisation sollicitée. Jadis, il était toujours nécessaire de faire tantôt trois, tantôt une sommation respectueuse ; une seule dans tous les cas depuis 1896. Désormais, la sommation respectueuse ne sera plus exigée que de 21 à 30 ans ; à 30 ans, les jeunes gens sont considérés comme assez intelligents pour se rendre compte de leurs actes et assez... émancipés pour n'avoir plus à demander un conseil à leurs parents. N'oublions pas, en effet, que la sommation respectueuse n'est qu'une formalité assez vaine puisqu'elle remplace l'autorisation ; elle suffit pour permettre le mariage, malgré le refus persistant du père et de la mère — évidemment lorsque ce consentement n'est pas formellement exigé par la loi, c'est-à-dire après 21 ans.

L'article 151 du Code civil sera donc désormais rédigé de la manière suivante :

« Les enfants ayant atteint l'âge de vingt et un ans révolus et jusqu'à l'âge de trente ans révolus, sont tenus de justifier du consentement de leurs père et mère. »

« A défaut de ce consentement, l'intéressé fera notifier, dans les formes prévues en l'article 154, l'union projetée à ses père et mère ou à celui des deux dont le consentement est le plus facile à obtenir. »

Trente jours francs écoulés après justification de cette notification, il sera passé outre à la célébration du mariage. »

On remarquera que la loi nouvelle supprime ce terme peu respectueux et vraiment contradictoire en soi, de « sommation respectueuse » ; elle le remplace par celui de « notification ». On remarquera également qu'elle crée une procédure plus rapide : un mois après la notification, le mariage peut être célébré ; c'est aux parents s'ils croient avoir des causes légitimes d'opposition, à la faire juger par le tribunal dans ce très court délai.

Enfin, puisque nous parlons de notifications, il importe de mentionner ici que toujours l'en-

registrement en sera gratuit, ce qui en diminuera notablement le coût.

La notification prescrite par l'article 151 sera faite à la requête de l'intéressé par un notaire instrumentant dans le concours d'un deuxième notaire et de témoins. Cet acte, visé pour timbre et enregistré gratis, énoncera les prénoms, noms, professions, domiciles et résidences des futurs époux, de leurs père et mère, ainsi que le lieu où sera célébré le mariage. Il contiendra aussi des déclarations que cette notification a été faite en vue d'obtenir leur consentement et qu'à défaut il sera passé outre à la célébration du mariage à l'expiration du délai de trente jours francs. »

Rien n'empêchera, d'ailleurs, comme autrefois, la gratuité absolue en justifiant de son indigence devant le juge de paix. Il est d'autres modifications à l'état de choses actuel, nous les étudierons dans un prochain article.

P. SERLIAC.

BULLETIN

26 juin.

Les mutins du 17^e de ligne ont été embarqués à Villefranche, à destination de Sfax.

M. Marcelin Albert, le rédempteur d'Argelliers, s'est constitué prisonnier à Montpellier.

Le Sénat a adopté, mercredi, le projet de loi sur le travail de la classe 1908.

La grève des charpentiers de Nancy a été marquée par de graves incidents. Un patron, attaqué et blessé, a tiré des coups de revolver sur ses agresseurs.

Un épouvantable attentat a été commis dans la Caucase. Dix bombes, lancées dans un square, ont fait explosion. Il y a de nombreuses victimes.

Un accident de charbonnage s'est produit à Anderlecht (Belgique). Il y a un tué et deux blessés.

A Orléans, quatre ouvriers ont été grièvement blessés par la chute d'un ascenseur.

Un mouleur rouennais a tenté de tuer sa femme, en tirant sur elle un coup de revolver.

L'AFFAIRE WADDINGTON

Bruxelles, 26 juin. — Même affluence qu'hier. On continue l'audition des témoins.

M. Hennet, directeur de l'Assise de Bruxelles a connu la famille Waddington. Un jour M. Waddington m'a annoncé, dit-il, le mariage de sa fille avec Balmaceda, et ne semblait pas enthousiaste. Le 24 février, après le crime, M. Hennet fut appelé par un notaire de la famille Waddington : « Venez vite, Carlos vient de tuer Balmaceda ». Quand j'arrivai à la légation, dit le témoin, Mme Waddington me raconta que dans l'après-midi, Balmaceda lui avait déclaré d'une façon formelle qu'il n'épouserait pas Adelaide Waddington.

Il avait dit en outre qu'il écraserait la famille de M. Waddington. La veille, elle avait appris que



BALMACEIDA

Balmaceda déjouait. Inquiet, elle demanda à M. Bourgeois, commissaire en chef de la ville de Bruxelles, de faire surveiller Balmaceda par la police. Le commissaire en chef avait expliqué que la chose n'était pas possible.

Sensation dans l'audition quand parut Rengifo, compositeur chilien, ami de Waddington et de Balmaceda. Il habitait avec ce dernier. Rengifo raconte que Balmaceda lui a dit que Mlle Waddington était pure quand il devint son amant et ajouta qu'il l'épouserait.

Le témoin savait que Balmaceda passait souvent la nuit dans la chambre de Mlle Waddington et lui reprocha vivement de ne pas tenir ses promesses de mariage. Rengifo assista à des scènes entre Mlle Waddington et Balmaceda : un jour celui-ci menaçait sa maîtresse de son revolver. La veille du crime, Balmaceda passa la nuit chez sa maîtresse et il l'avoua le lendemain avoir des remords d'avoir séduit la jeune fille et de ne pas l'épouser.

Le président demande à Rengifo s'il est vrai qu'en apprenant le crime, il a dit que Waddington avait eu raison de tuer Balmaceda.

Le témoin répond nettement oui ; il affirme que jamais Balmaceda ne lui a laissé entendre que Mlle Waddington avait eu un amant avant lui.

Le baron Bayens dit que Carlos Waddington avait prié un de ses amis de lui servir de témoin pour un duel éventuel avec Balmaceda. Il déclare que nul ne peut admettre qu'il y ait eu préméditation.

Une dame connaissait les deux familles déclare que Balmaceda avait recommandé de ne jamais laisser entrer Carlos Waddington chez lui en son absence, de peur qu'il ne trouvât des lettres de sa femme.

L'audience se termine sur échange de vues entre

les avocats, à propos de leur droit de pénétrer dans la vie intime de la famille.

L'audience est remise à demain.

LES TROUBLES DE RUSSIE

EFFROYABLE ATTENTAT DANS LE CAUCASE

EXPLOSION DE DIX BOMBES
NOMBREUX MORTS ET BLESSÉS

Saint-Petersbourg, 26 juin. — Un monstrueux attentat vient d'ensanglanter la province caucasienne ; aujourd'hui, à Erivan, dans le square situé au milieu de la ville, et au moment où cette place fourmillait de monde, dix bombes ont été lancées les unes après les autres. Elles ont fait explosion avec une grande force. Entre chaque explosion, des coups de fusil et de revolver retentissaient. Les cheminées, les portes ou les vitres ont été brisées ou se sont écroulées. La place est couverte de débris. Il y a de nombreux tués et blessés.

Les autorités ont aussitôt obligé le public à s'éloigner et elles lui ont interdit l'accès de la scène de la catastrophe.

FEUILLE SIMPLE...

Il n'y a pas de petits profits, disent les bonnes gens.

La réforme financière exécutée par M. Caillaux, et qui consiste à remplacer par les correspondants la feuille double par une feuille simple, est grosse de conséquences, et constitue à vrai dire tous une tentative de charbonnage.

Si la mesure ne suffit pas à équilibrer le budget, les parlementaires y trouveront un équilibre notable.

On sait, en effet, que, dans tous les ministères, une armée de commis sont spécialement occupés à répondre aux sénateurs et députés que le ministre veut de Jacques ou de Barnabé. La première chose que fait ce député ou ce sénateur, c'est d'envoyer ladite réponse à Barnabé ou à Jacques, afin de lui montrer qu'il s'est occupé de lui. C'est ce qu'on appelle en France faire de la politique.

Or, pour peu qu'on ajoute une carte, l'envoi coûte double timbre, donc quatre sous. Avec la feuille simple, on sera quitte pour deux sous, ce qui permettra de contenir le double d'écrits pour le même prix. Cela est inappréciable.

A la vérité, les recettes des postes en seront diminuées d'autant. Mais quoi ? Il n'y a pas de réformes sans inconvénients.

Quant à la révolution qui sortira de là, c'est évidemment nous allons assister à la fin d'un protocole. Depuis l'invention du papier, il était entendu que, pour être poli, il fallait écrire une lettre sur une double feuille, et nul n'eût voulu employer une feuille simple, de peur de passer pour un malappris et de se faire des affaires.

Il est probable que désormais on se conformera à l'exemple du gouvernement, et l'on en finira avec une habitude qui, semblable à toutes les habitudes, est d'ailleurs parfaitement inexplicable.

Comme il faut toujours avoir le mot pour rire, le ministre, dans sa circulaire, ajoute qu'on pourra maintenir la double feuille lorsque l'étendue du texte l'exigera.

C'est, en effet, l'opinion de M. de La Palice, qu'il est impossible d'ajouter à une chose sans augmenter sa dimension.

Henry Maret.

LA PROTECTION DE NOTRE INDUSTRIE

Une question de M. Pichon

Paris, 26 juin. — M. Pichon, député du Nord, vient d'informer M. Pichon, ministre des affaires étrangères, de son intention de lui poser une question à la tribune au sujet de la commande de trente-six locomotives que le gouvernement tunisien vient de faire à l'industrie étrangère, contrairement à la promesse que le député du Nord avait arrachée au ministre, lors de la discussion du budget, de n'avoir recours qu'à l'industrie française.

M. Pichon n'accepte pas cette question, M. Pichon la transformera en interpellation.

INFORMATIONS

La flotte de la Manche

Cherbourg, 26 juin. — En vertu d'instructions ministérielles, la division des garde-côtes cuirassés, les flottilles de Cherbourg et de Brest, et la flottille des sous-marins de Cherbourg, ont été mobilisées. Elles ont commencé des manœuvres combinées, qui se termineront le 3 juillet et se poursuivront sur les côtes de la Manche jusqu'à Dieppe.

Un scandale à Brest

Brest, 26 juin. — Il est question ici d'un très gros scandale. Une maison d'éducation de filles en serait le théâtre. Plusieurs hauts personnages seraient compromis.

Un antisémite président du Reichsrath

Vienne, 26 juin. — M. Weiskirchner, chrétien social, a été élu président du Reichsrath, par 351 voix ; M. Pernstorfer, socialiste, a obtenu 101 voix.

En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Weiskirchner, salué par des acclamations sympathiques, a prononcé un discours vivement applaudi. Il a exprimé la conviction que la première Chambre sortie du suffrage universel réalisera les espérances des peuples de l'Empire en faisant aboutir des réformes sociales positives.

Le président a assuré l'assemblée qu'il s'inspirera d'une impartialité absolue. Il a terminé en faisant appel à la Chambre pour coopérer à son travail fécond pour le peuple.

La Chambre a procédé ensuite à l'élection de deux vice-présidents.

La crise portugaise

Lisbonne, 26 juin. — Les journaux annoncent que M. Franco, président du Conseil, a conféré avec le Roi, qui présidera des Conseils demain et après demain.

On annonce également un Congrès des conservateurs et des progressistes réunis.

Deux journaux auraient été suspendus administrativement à Oporto.

Le gouvernement a ordonné la fermeture des clubs républicains.

L'augmentation de 3 % des douanes en Turquie
Constantinople, 26 juin. — Aujourd'hui entre en vigueur l'augmentation de 3 % des douanes, bien que la Belgique ait refusé son assentiment ; que la Chambre des députés français n'ait pas pris jusqu'à présent aucune décision ; la Porte a ordonné aux bureaux de douanes de commencer aujourd'hui, de sorte qu'il serait possible qu'il y ait encore des complications.

La Porte veut faire passer les douanes de 11 % sur toutes les marchandises qui ne seront pas mises jusqu'à ce soir dans les dépôts de la douane et a donné des instructions dans ce but.

Il se peut que ceci donne lieu également à des complications, car les représentants du commerce étranger considèrent la publication du manifeste des douanes pour

aujourd'hui comme très suffisant, ce qui aurait permis aux négociants de jouir encore de l'ancien tarif de 8 %.

LA RÉVOLTE DANS LE MIDI

On embarque les mutins à Villefranche

Les rebelles du 17^e s'en vont vers la Tunisie
Le « Rédempteur » se constitue prisonnier. — Son voyage Ses déclarations. — Une mise en demeure. — L'apôtre suspecté. — Encore des actes d'indiscipline Où en sont les choses

Narbonne, 26 juin. — Marcelin Albert est parti, ce matin, d'Argelliers, en automobile, annonçant qu'il se rendait à Montpellier se constituer prisonnier. Voici dans quelles conditions s'est effectué son départ.

De très bonne heure, il se rendit chez certains membres du comité pour leur faire part de son intention en leur disant : « C'est pour aujourd'hui. » Aussitôt informé de la chose, M. Cabanes de Saint-Vallière, grand propriétaire d'Argelliers, a offert de mettre son automobile à la disposition du président du Comité de défense viticole. Marcelin Albert est rentré alors, chez lui, pour faire ses adieux à sa famille. Avec une profonde émotion il a embrassé, à plusieurs reprises, sa femme et sa vieille mère qui avaient les yeux baignés de larmes.

Après avoir donné quelques poignées de main aux personnes présentes, Marcelin Albert a pris place dans l'automobile en compagnie d'un de ses parents et de sa cousine. A huit heures, à vive allure, la voiture a pris la route de Narbonne, où elle arrivait une demi-heure après.

Le comité d'Argelliers voulait, d'abord, conduire son président jusqu'à la prison de Montpellier, en automobile, mais Marcelin Albert a obtenu non sans peine, d'aller prendre le train à Narbonne.

Ses collègues semblent craindre, en effet, qu'il ne leur échappe, et que son départ, pour Montpellier, ne soit qu'une feinte. Aussi les délégués des villes, entre Narbonne et Montpellier, ont-ils reçu l'ordre de surveiller son passage. Il est probable que la police en fait autant de son côté. Toute velléité de fuite serait donc impossible si tant est que l'idée put en germer dans le cerveau de Marcelin Albert.

En attendant le train
Narbonne, 26 juin. — A neuf heures, Marcelin Albert se trouvait en gare de Narbonne. Marcelin Albert a été vu par M. de la Palice, ministre de la Justice, qui se fit servir à manger.

L'apôtre n'était plus que l'ombre de lui-même. Dix minutes après, le « rédempteur » dormait d'un lourd sommeil sur un canapé d'un salon d'attente. Considérablement fatigué, il ne se laissait pénétrer personne.

A dix heures et demie, Marcelin Albert se fit servir à déjeuner dans un salon du buffet.

Dans le salon avec lui, se trouvait M. Aubin, président du Comité de Coursan, sa cousine, Mme Mary, et deux amis personnels. Marcelin Albert a fait consigner rigoureusement la porte du salon où il ne reçoit que deux ou trois personnes qu'il a fait appeler.

Des agents de la Sûreté et des membres du Comité d'Argelliers veillent de part et d'autre à ce que le prisonnier par ordre ne s'échappe point.

En route
Narbonne, 26 juin. — A 11 heures 16, Marcelin Albert part pour Montpellier, les yeux cernés, le visage triste, visiblement abattu. L'apôtre est monté dans un compartiment de 2^e classe réservé. M. Bodquet, imprimeur du journal le « Tocsin », M. Aubin, président du Comité de Coursan, et sa cousine l'accompagnent. Les journalistes montent dans le même train. Au moment où le convoi s'ébranle, Marcelin apparaît à la portière ; mais pas un salut, pas un applaudissement ne part de la foule.

A Coursan, MM. Aubin et Cabanes descendent. C'est à Béziers seulement que l'on aperçoit un peu de foule, des Biterrois viennent rendre la main de Marcelin Albert, qui leur parle ainsi :

« Je rentre en prison ; je vous prie de dire à mes amis de ne pas s'occuper de vous, que le désir de nous voir en liberté ne leur fasse pas faire des concessions. Les hommes ne sont rien. La cause que nous défendons est tout. N'acceptez que le projet Cazeaux-Cazalat avec modification et sans réduction. Maintenez avec énergie toutes nos revendications ! »

MM. Gémies et Hérisson Saint-Cernin, un rentier et un fabricant de vermouth, montent dans le compartiment de M. Marcelin Albert, et le train repart.

En cours de route, M. Marcelin Albert a dit : « Il n'y a entre le comité numéro 2 et moi aucun dissentiment. L'accord est parfait. Aussi, loin de se calmer, la campagne économique des viticulteurs continue avec plus d'ardeur que jamais dans le calme que les comités ne cessent de recommander aux populations. Je me rends aujourd'hui librement, ma mission étant terminée. Je ne veux pas bénéficier plus longtemps du sauf-conduit délivré par le président du Conseil. »

A Agde, il a dit encore : « Ceux qui veulent me ridiculiser seront les premiers punis. »

L'arrivée à Montpellier
Montpellier, 26 juin. — Le train amenant Marcelin Albert est arrivé à deux heures. Les curieux se trouvaient à la gare ont accueilli le « rédempteur » sans se livrer à aucune manifestation. Un automobile attendait, Marcelin Albert y est monté. Avant de se rendre à la maison d'arrêt, M. Marcelin Albert s'est arrêté à l'Hôtel du Midi, pour prendre un peu de repos. Tous ceux qui l'ont approché, ont constaté l'état de dépression très grand où il est. Il répète tristement : « La population n'a pas compris mes intentions. »

A 2 heures 30, il se constituait prisonnier dans le cabinet du procureur général.

La ville était calme ; quelques cris seulement de : « Vive Marcelin ! » ont salué l'arrivée du « Rédempteur ». Après avoir subi un interrogatoire d'identité, par M. Salvan, conseiller instructeur dans l'affaire du Comité d'Argelliers, M. Marcelin Albert a été écroué. A la maison d'arrêt, toutes les mesures de police avaient été prises par le commissaire central, accompagné de trois commissaires de police, pour éviter l'encombrement dans les rues avoisinantes.

Prisonnier par ordre
Narbonne, 26 juin. — Les détails du voyage

d'Albert à Paris, et notamment le fait d'avoir accepté 100 francs du ministre de l'intérieur, avaient extraordinairement déconcerté le « rédempteur ». Tandis qu'il parlait du haut de son côté, on n'avait pas voulu laisser percer de mésestime ; mais les discours fiels et les résolutions de résistance arrêtées, Marcelin Albert comparaisait devant ses pairs.

On lui reprocha vertement son attitude, et une sanction brutale frappait l'apôtre, vingt-quatre heures après son retour à Argelliers : Marcelin Albert recevait l'ordre d'aller se constituer prisonnier tout de suite, aux côtés de Ferroul et des autres membres du comité d'Argelliers.

Le « rédempteur » se soumit. Il objecta cependant qu'on pourrait lui laisser un jour de répit pour dormir et se reposer. On lui accorda la nuit tout juste ; ce matin, au lever du soleil, l'apôtre dut se hâter de quitter Argelliers.

Albert eut encore quelques velléités de résistance ; cela ne fit qu'exaspérer davantage le comité.

Le « rédempteur » désavoué
Montpellier, 26 juin. — Ce matin, à dix heures, M. Gibert, adjoint démissionnaire et membre du comité de défense viticole, s'est rendu à la maison d'arrêt où il a vu les « fédérés » détenus.

M. Gibert a eu avec les docteurs Ferroul et Senty, MM. Cathala, Richard, Bernard, Bourges et Cabanes, un entretien de trois quarts d'heure. Au cours de cette conversation, les membres du comité d'Argelliers arrêtés ont déclaré à M. Gibert qu'ils désapprouvaient complètement la conduite de Marcelin Albert à Paris. Ils se sont déclarés très heureux de l'attitude prise par le comité d'Argelliers n° 2 dont ils ont approuvé la conduite et les appels au calme.

Les « fédérés » ont dit à M. Gibert que Marcelin Albert n'était plus que l'ombre de lui-même, qu'il n'était pas la prison qu'il méritait, mais le cabanon. Ils ont ensuite affirmé à M. Gibert qu'ils étaient persuadés que leur détention serait longue, contrairement à ce qu'ils avaient espéré au début.

En terminant, ils ont prié M. Gibert de rapporter cette conversation aux différents journalistes.

On a demandé à M. Cathala sous quelle inculpation ses amis et lui se trouvaient à l'heure actuelle. Il paraît que les « fédérés » sont poursuivis pour complicité de crime. Au nombre des crimes dont ils sont accusés se trouvent l'incendie du théâtre de Narbonne et le sac de la mairie de Béziers.

Une lettre au président du Conseil
Montpellier, 26 juin. — Voici le texte de la lettre qu'avait de quitter Argelliers Marcelin Albert adressée à M. Clemenceau.

Monsieur le Président du Conseil,
« Je vous informe que j'ai fait ce que je vous avais promis. Dans deux ou trois jours vous en aurez la preuve. Je vous adresse ci-joint 100 francs que vous avez mis à ma disposition ; je vous en remercie et comme il est convenu, je vais me constituer prisonnier à Montpellier aujourd'hui même. »

Cette lettre est signée Marcelin Albert.

L'EMBARQUEMENT DU 17^e
Villefranche-sur-Mer, 26 juin. — Deux bataillons (112^e, venant d'Arles et de Nice, et un bataillon du 27^e de chasseurs alpins rappelés des manœuvres et venant de Menton, sont arrivés à Villefranche à 2 h. 30 du matin.

Le général Meunier, nouveau gouverneur de Nice, le général Fabre, commandant la 29^e division, ont pris immédiatement leurs dispositions.

Le 27^e chasseurs, en tenue de campagne et bicornes blancs, a occupé les hauteurs dominant la gare de Villefranche. Les bataillons du 112^e ont pris position depuis la gare jusqu'aux abords de la ville du côté de Nice, barrant toutes les rues et les routes. 50 gendarmes, sous le commandement du capitaine Vastiar, attendaient à la gare de Villefranche sur le quai des marchandises.

A trois heures vingt-cinq, les croiseurs *Desaix* et *Du Chayla* entrèrent lentement en rade.

A 4 heures, on met les chaloupes à la mer. A la gare, deux gendarmes sont postés à toutes les issues, même à celles qui sont fermées.

A 4 h. 7, le train spécial composé de 24 wagons arrive en gare. Tous les soldats sont aux portières.

Sur le quai, se trouvent seulement deux commissaires avec le chef, le sous-chef de gare et trois journalistes.

A deux wagons les soldats ont arboré des branches d'olivier.

Les officiers et 100 hommes d'escorte du 96^e descendent des deuxièmes. Puis les mutins, 620 hommes commandés par le lieutenant-colonel Monnier, descendent des troisièmes.

Les hommes du 96^e se rangent sur le quai devant la sortie. Les mutins répondent à l'appel, ils paraissent fatigués et sont tout blancs de la poussière ramassée en plus de deux jours de voyage.

Dix gendarmes filent en avant, puis les mutins suivent par quatre, précédés de leur lieutenant-colonel qui accompagne le lieutenant-colonel Trumet-Faber, du 112^e.

A 4 h. 35, ils quittent la gare péle-mêle, quelques musiciens parmi les soldats. Quelques-uns saluent militairement les assistants disant avec une certaine fierté : « Le 17^e ! »

Ils se dirigent vers le quai Courbet, où stationnent un peloton de gendarmes et une compagnie du 27^e régiment de chasseurs et où attendent également les généraux, le préfet, le secrétaire général de la préfecture, le commissaire spécial de Nice et de nombreux officiers.

L'embarquement commence. Des chaloupes à vapeur remorquent trois grands canots pleins de soldats.